

**Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2021**

1- Présentation du rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2021.

1-1- Tendances budgétaires pour 2021

M. le Maire indique que la gestion 2020 a dégagé un résultat d'exercice de 1 103 042,03 € et un résultat de clôture de 627 988,46 €. Le montant des Dépenses Engagées Non Mandatées et celui des Restes à Réaliser de 2020 s'élèvent respectivement à 1 748 169 € et 1 133 499 €. Ces montants seront repris aux chapitres 024, 13, 20, 21, 23 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

1-1-1 – Fiscalité locale

1-1-1-1 – Fiscalité directe locale

- Taxes directes locales

M. le Maire explique qu'en 2020, le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 365 940,81 €, soit 40,36 % des recettes réelles de fonctionnement. Il rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Pour la commune de Raimbeaucourt, ce taux est de 20,34 %. De ce fait, la décision du Conseil Municipal ne portera que sur la fixation des taux de la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti qui sont actuellement et respectivement de 24,18 % et 74,41 %. Il sera proposé aux élus de ne pas modifier ces taux.

1-1-1-2 – Fiscalité indirecte locale

Taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement qui s'applique aux demandes de permis de construire et aux déclarations préalables à 3 %. Cette décision est mise en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

1-1-2 – Emprunts

Il indique que le montant de l'annuité s'élève pour 2021 à 386 792 € dont 218 435 € pour le capital (chapitre 16) et 168 357 € pour les intérêts (chapitre 66).

### 1-1-3 – Informations financières – Ratios

M. le Maire précise les informations financières et ratios, qui correspondent à la gestion 2020, soit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	656,93 €
Produit des impositions directes/population	336,50 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	833,98 €
Dépenses d'équipement brut/population	448,27 €
Encours de dette/population	1 292,35 €
DGF/population	240,65 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52,78 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	83,33 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	53,75 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	154,96 %

### 1-1-4 – Recettes de fonctionnement

Il indique que la section de fonctionnement est essentiellement alimentée en recettes par :

- le produit des taxes locales :
- des dotations versées par l'Etat,
- des dotations versées par Douaisis Agglo : pour 2021 : le montant de l'attribution de compensation est de 90 206,70 €, celui de la dotation de solidarité est de 67 152 € auquel s'ajoute la 7<sup>ème</sup> part pour environ 57 000 € et celui de l'attribution de compensation au titre de la gestion des ordures ménagères de 31 448 €,
- des produits de services, des subventions et/ou participations de la CAF, de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, du remboursement de l'Etat sur les contrats aidés encore en cours, du revenu des immeubles.

## 1-1-5 – Dépenses de fonctionnement

M. le Maire explique que l'optimisation des dépenses de fonctionnement se poursuit et que ces dépenses sont constituées :

- des charges du personnel qui ont représenté en 2018 : 53,41 % (1 423 439,29 €), en 2019 : 51,75 % (1 430 496,68 €) en 2020 : 52,78 % (1 407 079,33 €) des dépenses réelles,
- des charges à caractère général (en 2020 : 30,45 % des dépenses réelles)
- des charges financières, notamment des intérêts d'emprunts : 168 357 € en 2021 (2020 : 5,20 % des dépenses réelles),
- des autres charges de gestion courante (en 2020 : 11,07 % des dépenses réelles) : indemnités des élus et cotisations, contributions au PNRSE, au SICAEI, au SCoT, subvention au CCAS, subventions versées aux associations locales.

Il ajoute que les dépenses de la section de fonctionnement comportent également le virement à la section d'investissement, ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

## 1-1-6 – Les dépenses et orientations d'investissement

Concernant la section d'investissement, M. le Maire rappelle que les dépenses comprennent principalement :

- le montant du capital des emprunts qui sera de 218 435 €
- le montant des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de projets, d'acquisitions etc.

et que pour ce dernier poste, les orientations portent, pour l'essentiel, sur :

- la construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau,
- les travaux pour la création de barrières d'étanchéité et de rénovation du réseau électrique à l'église pour laquelle une subvention a été octroyée par le Département au titre de l'ADVB – volet relance
- la poursuite de l'étude d'aménagement pour l'élaboration de principes d'aménagements urbains, paysagers et programmatiques d'un espace public en cœur de village,
- le démarrage des missions de maîtrise d'œuvre :
  - pour la réhabilitation, l'extension, la transformation en restaurant de l'immeuble bâti 31, rue Jules Ferry, acquis par la commune en 2020, (coût de la mission 32 800 € HT)
  - pour l'aménagement urbain avec traitement paysager des parcelles situées à l'arrière du 31, rue Jules Ferry (coût de la mission 13 825 € HT)

Il est rappelé que ces projets, comme l'étude d'aménagement, s'inscrivent dans le dispositif de redynamisation des centres bourgs initié par la Région Hauts-de-France auquel la commune a émarginé

- pour la réhabilitation de la salle des sports
  - pour la reprise et la fin des travaux d'extension du CCAS (coût de la mission 2 200 € HT)
  - pour la réhabilitation de deux salles de classe à l'école Suzanne Lanoy avec adjonction d'un bloc sanitaire
- l'implantation d'une sonde géothermique verticale test avec Test de Réponse Thermique sur les parcelles à l'arrière du 31, rue Jules Ferry et à proximité de la salle des sports et de la salle des fêtes

Par ailleurs, compte tenu de la procédure de révision du PLU qu'il est nécessaire d'engager afin de le rendre compatible avec le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale d'ici 2023, il indique qu'une réflexion pour le recrutement d'un bureau d'études sera menée. De plus, et afin de définir les principes d'amélioration de la sécurité routière de la rue Henri Lenne et les principes d'aménagement urbain à créer rue Jules Ferry, à proximité de l'école élémentaire, une étude sera lancée, sachant que la concrétisation des projets n'interviendra qu'en 2022 pour la rue Henri Lenne et qu'à partir de 2023 pour la rue Jules Ferry.

Enfin, il indique que d'éventuelles acquisitions diverses qui pourraient s'avérer nécessaires seront également inscrites en section d'investissement.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'orientations budgétaires et que le budget est en cours de préparation. Pour le finaliser, les élus seront d'ailleurs réunis sous peu.

Concernant l'aménagement urbain, il indique que la maîtrise d'œuvre a proposé trois scénarios qui ont été envoyés à chacun des Conseillers Municipaux pour avis.

Pour la rue Henri Lenne et l'aménagement urbain à créer rue Jules Ferry, il précise que le lancement de cette étude pourrait être reportée.

Pour les acquisitions diverses, il rappelle celle liée à la propriété jouxtant l'école maternelle Suzanne Lanoy dont les élus avaient déjà été informés et pour laquelle le droit de préemption de la commune a été exercé.

#### 1-1-7 – Les recettes d'investissement

Toujours pour la section d'investissement, M. le Maire indique que les recettes d'investissement, sont constituées :

- des éventuelles subventions allouées à la commune et de celles qu'elle pourra solliciter,
- des taxes d'urbanisme,
- du Fonds de Compensation de la TVA estimé à 215 000 €,
- du montant alloué par Douaisis Agglo :
  - au titre du Fonds de Concours (40 000 €),
  - au titre du F.C.I.S. 2021-2023 (130 000 €).

et qu'elles englobent également le virement à la section de fonctionnement (à déterminer) et les amortissements (recettes d'ordre).

### 1-2 – Budget annexe : lotissement du Chemin Vert

Pour le budget annexe, M. le Maire explique que la gestion 2020 a dégagé un résultat d'exercice de – 26 638,65 €. Le résultat de clôture est de – 17 354,40 €.

Il rappelle que la démolition des anciens vestiaires a été entreprise durant le mois de novembre dernier permettant de libérer l'emprise des trois derniers lots (n<sup>os</sup>5, 6 et 7) pour lesquels un compromis de vente a été signé. Le géomètre est intervenu afin d'effectuer le bornage de ces trois lots et une étude géotechnique G1 PGC, obligatoire désormais lors de la vente d'un terrain à bâtir, est à effectuer.

Il indique que pour ce budget, il ne reste à financer que le coût de l'étude de sols et à recevoir le produit de la vente des trois derniers lots.

Il ajoute que l'excédent à transférer sera pris en compte dans le budget primitif et, s'il y a lieu, un nouveau transfert interviendra lorsque le budget du lotissement sera clôturé.

M. le Maire invite les élus à débattre de ces orientations.

A la question de M. Régis Sallez, Adjoint délégué aux travaux, M. le Maire répond que la compensation de la TVA est calculée à un taux de 16,404 % et il ajoute que désormais, certaines dépenses de la section de fonctionnement sont éligibles au FCTVA.

Pour le budget annexe, il précise à M. Cédric Sticker, Adjoint délégué aux sports et aux fêtes, que le prix de vente des lots avait été fixé en 2013 à 120 € le m<sup>2</sup> et que le coût de l'étude de sols s'élève à 1 500 € pour les trois derniers lots mis en vente.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le fait que le ROB, suivi d'un débat, a bien été présenté aux élus.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le



ID : 059-215904897-20210312-DCM\_ROB\_2021-BF